

## Page des signatures

CCAS ST-PIERRE - 076028

Exercice 2022

Accusé de réception du préfet par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Reception par le préfet : 03/05/2023

Observations :

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SAAD - CCAS ST-PIERRE** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vu par le donateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

A , le

A , le